



# SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

## CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC C.A AU CAPITAL DE 75.000.000.000 F.CFA  
 SIÈGE SOCIAL : 510, Avenue de l'indépendance, Hippodrome-BP : 387 YAOUNDÉ  
 RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Web site : [www.sic.cm](http://www.sic.cm) E-mail [info@sic.cm](mailto:info@sic.cm)

**DECISION N° 0206/D/SIC/DG/2024 DU 10 SEPT 2024**

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT  
 N°017/AONR/SIC/CIPM-PI/2024 DU 27 JUIN 2024 POUR LA REALISATION DE L'AUDIT  
 ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES CITES SIC DE MESSA ET CITE VERTE A YAOUNDÉ

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

- Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;  
 Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;  
 Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;  
 Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;  
 Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;  
 Vu l'avis d'appel d'offres national restreint n°017/AONR/SIC/CIPM-PI/2024 du 27 juin 2024 pour la réalisation de l'audit environnemental et social des cités SIC de Messa et Cité Verte à Yaoundé ;  
 Vu la proposition d'attribution n°036/L/SIC/CIPM/2024 du 02 Août 2024 de la commission interne de passation des marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) à titre intérimaire.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°017/AONR/SIC/CIPM-PI/2024 du 27 juin 2024 pour la réalisation de l'audit environnemental et social des cités SIC de Messa et Cité Verte à Yaoundé, est déclaré infructueux. Aucune offre reçue n'est conforme au dossier de consultation :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC FCFA	Délai
Unique	Réalisation de l'audit environnemental et social (AES) des cités SIC de Messa et Cité Verte à Yaoundé.		INFRUCTUEUX	

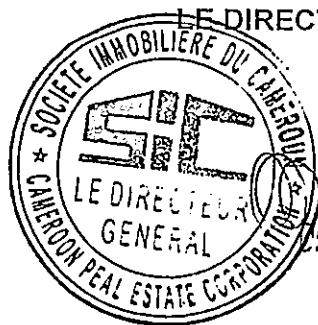
**Article 2** : Les responsables desdites entreprises ou leurs mandataires sont priés de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours. Passé ce délai, hormis l'exemplaire réservé à l'ARMP, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Yaoundé, le 10 Sept 2024

LE DIRECTEUR GENERAL,

Ampliations :

- PCA/SIC
- ARMP
- PCIPM/SIC
- Affichage
- Archives/Chrono



AHMADOU SARDOUNA